



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MAI 2024 **COMPTE RENDU SOMMAIRE - RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 10

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 30 mai à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylviane BOENS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Guilaine LAUGERAY, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Mme Jocelyne PETIT*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric ROBIN	a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF
Cécile DAUZATS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Dominique MAILLARD	a donné pouvoir à Guilaine LAUGERAY
Jacques GAY	a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
Anne BRACCO	a donné pouvoir à Arnaud BREUIL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Michel DARRIVÈRE	a donné pouvoir à Eric SEGARD
Gérald COIN	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Carine ROUX	a donné pouvoir à Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à Francisco TEIXEIRA

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le Président,

REND COMPTE des décisions qu'il a eu à prendre depuis la dernière réunion en application des articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.

**

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

N° délibérations	Objet des délibérations	Votes
24_05_01	DESIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN : COMMUNES DE NOGENT LE ROI ET FAVEROLLES	Adoptée à l'unanimité
24_05_02	ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE NORD LOIRET A L'EPFLI	Adoptée à l'unanimité
24_05_03	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024 <i>2 membres du conseil ne prennent pas part au vote</i>	Adoptée à la majorité 51 voix pour 1 abstention : Mme Sylviane BOENS
24_05_04	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024 <i>2 membres du conseil ne prennent pas part au vote</i>	Adoptée à la majorité 51 voix pour 1 abstention : Mme Sylvianne BOENS
24_05_05	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024 <i>2 membres du conseil ne prennent pas part au vote</i>	Adoptée à la majorité 51 voix pour 1 abstention : Mme Sylviane BOENS
24_05_06	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE POUR LES COMMUNES D'YMERAY, DU GUE DE LONGROI ET D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_07	DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL (FDI) – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE POUR LES COMMUNES D'YMERAY, DU GUE DE LONGROI ET D'AUNEAU BLEURY ST-SYMPHORIEN	Adoptée à l'unanimité
24_05_08	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à la majorité 52 voix pour 1 abstention : M. Bertrand DE MISCAULT
24_05_09	QUITUS FINANCIER ACCORDÉ A LA SAEDEL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE ST MATHIEU A GALLARDON <i>4 membres du conseil ne participent pas au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_10	ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGES RENOUVELABLES (APER)	Prise d'acte à la majorité 52 voix pour 2 abstentions : M. Gérald COIN, M. Patrick KOHL
24_05_11	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE TRANSPORT DE COLLEGIENS DE LA COMMUNE DE PIERRES <i>2 membres du conseil ne prennent pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_12	AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_13	TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DES COMMUNES DE SAINT PIAT, SOULAIRES, MEVOISINS ET CHARTAINVILLIERS	Adoptée à l'unanimité

24_05_14	PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LES PARCELLES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI - CONVENTION AVEC LA SCEA VALLEE FLEURY <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_14 bis	PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LES PARCELLES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI - CONVENTION AVEC M. BREMONT <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_14 ter	PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LES PARCELLES SUR BEVILLE-LE-COMTE - CONVENTION AVEC L'EARL GUERIN <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_15	MONTANT TAXE DE SEJOUR 2025 <i>1 membre du conseil ne prend pas part au vote</i>	Adoptée à l'unanimité
24_05_16	ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 134 A SAINT-PIAT, APRES DIVISION	Adoptée à l'unanimité
24_05_17	ARRÊT PROJET DE LA REVISION DU PLU DE SAINT PIAT	Adoptée à l'unanimité
24_05_18	APPROBATION DE LA SECONDE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DES QUATRE VALLEES	Adoptée à l'unanimité

Vu pour être affiché et publié le 05 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,
Stéphane LEMOINE

